



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèques

Question écrite n° 116454

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la modalité de paiement qu'est le chèque. En effet de plus en plus de commerçants refusent, en accord avec la loi, le paiement par chèque, de peur de recevoir un chèque sans provision. Alors qu'il est toujours un moyen légal de paiement, il est tout de même difficile de s'en servir au quotidien, et cela devient difficile pour certaines personnes qui en font le principal moyen de paiement. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si une étude existe infirmant ou confirmant le constat énuméré ci-dessus, mais également si, à plus ou moins long terme, la disparition du moyen de paiement par chèque ne doit pas se poser s'il est sous-utilisé.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116454

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8471

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)